

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE

Du 05/06/2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Le neuf juin deux mille vingt-six à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de MONTGIBAUD se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Johan PAROT, 1^{ER} adjoint, remplaçant du maire empêché,

Présents : PAROT Johan, DUGAST Mireille, MAZE Alain, DORNIER Xavier, DUBOYS Catherine, ROUGERIE Rémi, Line HOFFELINCK, LUGIN Théo, LAVAUD Céline, VILARD Fabien

Excusé : Pascale MACHADO

Secrétaire de séance : Mme Céline LAVAUD

Après l'appel, le Maire procède à la lecture du PV du 05/06/2026

- **Sénatoriales. Élection des délégués et suppléants (communes de moins de 1 000 habitants)**

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 5 juin 2026 à 20 h.

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le 1^{ER} ADJOINT, indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

MM HOFFELINCK Line, DUGAST Mireille, ROUGERIE Rémi, LUGIN Théo

La présidence du bureau est assurée par le 1^{er} adjoint remplaçant le Maire empêché.

b) Les candidatures enregistrées :

M. le 1^{er} adjoint remplaçant le Maire empêché rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales.

Le 1^{er} adjoint remplaçant le Maire empêché indique que doivent être élus 1 délégué et 3 suppléants.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

c) Élection du délégué

Ont obtenu :

- M. PAROT Johan 10 voix

M. PAROT Johan ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

NB : la même démarche est conduite pour l'élection des suppléants.

- Mme HOFFELINCK Line 10 voix
- M. DORNIER Xavier 10 voix
- M. LUGIN Théo 10 voix

Mme. HOFFELINK Line, ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales,

M. DORNIER Xavier, ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales

M. LUGIN Théo, ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales

- **Questions diverses**

- 1 délégué à l'assainissement est nommé : Fabien VILARD
- MAM (Maison assistantes maternelles) : le CM après avoir étudié la présentation estime que ce projet n'est pas cohérent pour la commune de Montgibaud.
- Commission Intercommunale de Impôts Direct : la Com/Com du Pays de Lubersac-Pompadour demande de proposer 3 conseillers :
 - Catherine DUBOYS
 - Mireille DUGAST
 - Line HOFFELINCK

se portent volontaires.

La com/com fera connaître directement aux intéressés les noms retenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 00.

Le secrétaire de séance,



Le 1^{ER} adjoint, Johan PAROT

